## Les aides de la Métropole au titre du SARE (diagnostic et maitrise d'œuvre)

## Les aides de la Métropole du Grand Paris pour les copropriétés et les propriétaires d'une maison





## Copropriété



- <u>Bénéficiaires</u>:
  Syndicat des copropriétaires (au moins 75% des lots principaux d'habitation)
- Diagnostic technique global (DTG)
   intégrant une étude énergétique :
   Aide forfaitaire de 5 000 € maximum\*
- Maîtrise d'œuvre (MOE)
  « rénovation globale » :
  Aide forfaitaire de 10 000 € maximum\*

## Maison individuelle



- <u>Bénéficiaires</u>:
  - Propriétaires "personne physique" d'une maison utilisée comme résidence principale
- Diagnostic architectural et énergétique (DAE) intégrant un audit énergétique incitatif :
   Aide forfaitaire de 1 000 € maximum\*
- Maîtrise d'œuvre (MOE)
  « rénovation globale » :
  Aide forfaitaire de 2 000 € maximum\*

Prestataires affiliés aux plateformes métropolitaines CoachCopro et / ou Pass'Réno Habitat engagés à prendre en compte les référentiels / cahiers des charges afférents



\* Aides attribuées dans la limite du coût HT de la prestation